

Avertissement !

Un indicateur ne doit être mobilisé et interprété qu'avec précaution.

Il a été développé dans un contexte particulier pour un usage particulier. Il convient de lire soigneusement ses caractéristiques et de prendre en considération les limites d'usage précisées dans la fiche.

Un indicateur est un élément quantitatif qui vise à alimenter le débat et non à le remplacer ; il doit toujours être replacé dans la perspective plus large d'une analyse qualitative par ses utilisateurs.

En Bref

Code indicateur
SNB-B05-12-APT1

Jeu(x) d'indicateurs

Synthèse SNB

Orientation(s) stratégique(s) concernée(s)

B - Préserver le vivant et sa capacité à évoluer

Objectif(s) concerné(s) principalement

B4 - Préserver les espèces et leur diversité

B5 - Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés

B6 - Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement

Objectif(s) concerné(s) secondairement

A3 - Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs

D11 - Maîtriser les pressions sur la biodiversité

Milieu(x) concerné(s)

Forestier

Naturel

Zones Humides

Aquatique

Type(s) DPSIR

Réponse

Couverture géographique

Métropole

Surfaces en aires protégées terrestres en métropole

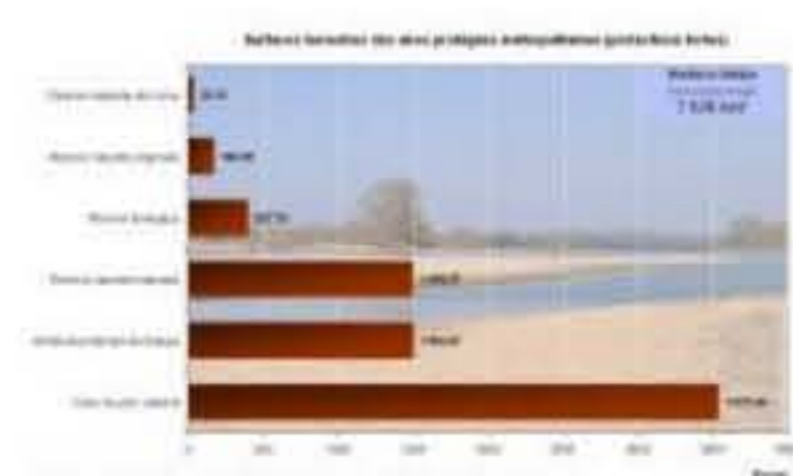
Proportion de la superficie terrestre du territoire métropolitain classée en aires protégées (protection forte)

Disponibilité

Disponible

Présentation et interprétation de l'indicateur

Visuels



Valeur par période

1,28 % au 1er janvier 2012

Modalités d'interprétation de l'indicateur

L'augmentation globale de la proportion du territoire en aires protégées donne un premier aperçu de la réponse apportée face aux enjeux de l'érosion de la biodiversité. L'analyse par grande catégorie et par type d'aires protégées permet d'affiner l'interprétation.

Remarque : la carte des aires protégées pour l'année en cours peut permettre de spatialiser son interprétation.

Définition, contexte et principales caractéristiques de l'indicateur

Définition

Pour les espaces terrestre, l'indicateur fournit la proportion du territoire français bénéficiant d'une protection forte : cœur de parc national, réserves naturelles, réserves biologiques, site faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope.

Cet indicateur ne concerne donc pas l'ensemble des différents types d'aires protégées, ni les aires protégées marines.

Valeur(s) cible(s)	non
Type de variable	Quantitative continue
Unité de mesure	Ha
Relations avec le(s) objectif(s) renseigné(s)	Les aires protégées font partie intégrante de l'infrastructure écologique que la SNB a décidé de construire en France. A l'intérieur des aires protégées, des actions de gestion peuvent être mises en oeuvre pour préserver et restaurer les écosystèmes.
Continuité du jeu national SNB	Déjà présent mais modifié
Possibilité de rétro-calcul	oui
Indicateurs équivalents existant dans d'autres jeux	CBD
SEBI	
Pas de temps de disponibilité des valeurs	Annuel
Pas de temps de restitution	Annuel
Remarques	aucune
Coût de mobilisation	+
Niveau d'appropriation	Novice
Echelle(s) territoriale(s) de restitution	Métropole
Grain(s) de précision d'échelle	Métropole

Production de l'indicateur

Producteur	MNHN-SPN
Origine et description des données sources	Les données sont issues des bases "espaces protégés" gérées par le MNHN, des bases de données géographiques (contours des sites) provenant des DREAL, de l'ONF, de l'ONCFS et du Conservatoire du Littoral (CdL). Seuls sont inclus le cœur des parcs nationaux, les réserves naturelles, les réserves biologiques, les sites faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope.
Méthodologie de construction	Les surfaces sont calculées sans double compte sous SIG, avec la projection Lambert 93.
Date de publication de la première valeur de la série	1998
Rupture de série	Non

Analyse de l'indicateur

Robustesse	++
Robustesse - remarques	Son périmètre a été défini en fonction des types d'espaces protégés pour lesquels les données spatialisées étaient produites et suffisamment organisées pour être mobilisables à l'échelon national ; ont donc été initialement exclu les espaces naturels sensibles (politique ENS des départements), les sites des Conservatoires d'espaces naturels (CEN), les sites classés et inscrits au titre de la biodiversité. Il existe donc un biais dans le calcul de la surface des espaces protégés par maîtrise foncière qui n'inclut pas les ENS ni les sites acquis par les CEN. La question du périmètre de l'indicateur mérite à nouveau d'être posée du fait des avancées constatées depuis 2008 dans la production d'une couche SIG pour les sites des CEN ainsi que la récente dynamique au niveau d'une synthèse nationale des ENS. Suite au passage RNV/RNR, il existe actuellement une difficulté concernant la remontée des données pour les RNR (mais celle-ci est en cours de résolution).
Précision	++
Sensibilité	++
Efficacité	+
Qualité des données	
Principaux avantages	C'est un indicateur simple et robuste, mis à jour tous les ans. Il renseigne sur l'un des principaux piliers de la protection de la nature. Les comparaisons sont possibles aux échelles européenne et internationale.
Principales limites	Il arrive certaines années que des données sources ne remontent pas au MNHN, ce qui peut limiter le calcul de l'indicateur. Il semble important de renforcer davantage la pérennité des circuits de remontée des données. Il existe des problèmes ponctuels de la qualité du contour SIG. L'indicateur n'indique pas l'efficacité de la réponse.
Accessibilité des données	+
Homogénéité des données	+
Fiabilité des données	+
Pérennité des données	+
Abondance des données	+

Pistes de travail et d'améliorations

Pistes de travail et d'amélioration	Le périmètre de l'indicateur peut être remis en question: le type d'espaces protégés à prendre en compte peut être à revoir. Cela pourrait entraîner une rupture de série, au-delà des problèmes de disponibilité de la donnée, par la prise en compte des forêts de protection, des zones humides acquises par les Agences de l'eau, etc... Il existe deux démarches en cours dans le cadre du SINP pour améliorer la procédure d'actualisation de la base nationale des espaces protégés (contenu et délais) et constituer une base de données sur les sites inscrits et classés. L'indicateur est calculé chaque année sans difficultés majeures mais nécessite un travail spécifique pour reconstituer une série historique homogène d'une année sur l'autre (rétro-calcul en tenant compte des données manquantes certaines années mais récupérées depuis, en tenant compte également des évolutions méthodologiques comme le passage du Lambert II étendu au Lambert 93). La méthodologie du calcul SIG mériterait d'être plus clairement explicitée de manière à éviter l'affichage de valeurs quel que soit différentes de l'indicateur selon qu'il est calculé par le SOeS ou le MNHN.
-------------------------------------	--